

REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DE LA SIGNALISATION VERTICALE SUR RD (annexe 1.1)

légende :

CG : Conseil Général, Dem : Demandeur, Res : Responsable du risque

SIGNALISATION DE POLICE

Danger (type A)



A1a | A1b | A1c | A1d



A2a | A3 | A3a | A3b



A13a | A13b | A21



A15b | A16 | A20 | A19



A18 | A17 | A24



A2b | A9



A4 + M9 (inondation, verglas)
A4 + M9 (pollution anormale)

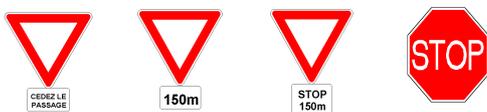
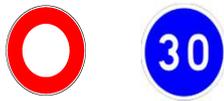
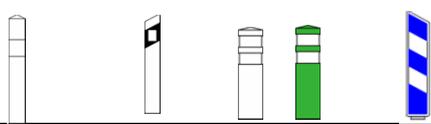


A6 | A23

HORS AGGLOMERATION						EN AGGLOMERATION		
Fourniture	Entretien	Remplacement		Fourniture	Entretien	Remplacement		
à charge de						à charge de		
CG	CG	CG				commune	commune	commune
CG	CG	CG				commune	commune	commune
CG	CG	CG				commune	commune	commune
CG	CG	CG				commune	commune	commune
CG	CG	CG				commune	commune	commune
/	/	/				commune	commune	commune
CG	CG	CG				commune	commune	commune
Res	Res	Res				Res	Res	Res
Res	Res	Res				Res	Res	Res

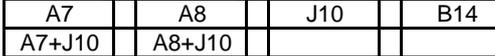
légende :

CG : Conseil Général, Dem : Demandeur, Res : Responsable du risque

				HORS AGGLOMERATION			EN AGGLOMERATION		
				Fourniture	Entretien	Remplacement	Fourniture	Entretien	Remplacement
									
A14+M9z	A15a1	A15a2	A15c	Res	Res	Res	Res	Res	Res
Intersection (type AB)									
									
AB1				CG	CG	CG	commune	commune	commune
				voir annexe 2			voir annexe 2		
AB3a+M9c	AB3b	AB5	AB4	voir annexe 2			voir annexe 2		
				voir annexe 2			voir annexe 2		
AB6	AB7	AB2	AB25	voir annexe 2			voir annexe 2		
Prescription et fin de prescription (type B)									
									
tous les panneaux type B (sauf B21a1 et B14 pour voie ferrée)				CG	CG	CG	commune	commune	commune
									
B21a1				voir annexe 2			voir annexe 2		
Indication (type C et CE)									
									
tous les panneaux type C ou CE				Dem*	Dem*	Dem*	Dem*	Dem*	Dem*
Balisage (type J)				* le Demandeur est celui qui veut signaler l'installation ou le service					
									
J1	J6	J11 - J12	J13	CG	CG	CG	commune	commune	commune

légende :

CG : Conseil Général, Dem : Demandeur, Res : Responsable du risque

				HORS AGGLOMERATION			EN AGGLOMERATION		
				Fourniture	Entretien	Remplacement	Fourniture	Entretien	Remplacement
				CG	CG	CG	commune	commune	commune
				voir annexe 2			voir annexe 2		
Passage à niveaux									
				CG	CG	CG	commune	commune	commune
				CG	CG	CG	commune	commune	commune
				Dem*	Dem*	Dem*	Dem*	Dem*	Dem*
Localisation (type E)				* Le Demandeur est le service exploitant de la voie ferrée					
				/	/	/	commune	commune	commune
				CG	CG	CG	CG	CG	CG
				CG	CG	CG	CG	CG	CG
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE									
Direction (type D)									
				voir annexe 3			voir annexe 3		
tous les panneaux type D				voir annexe 3			voir annexe 3		

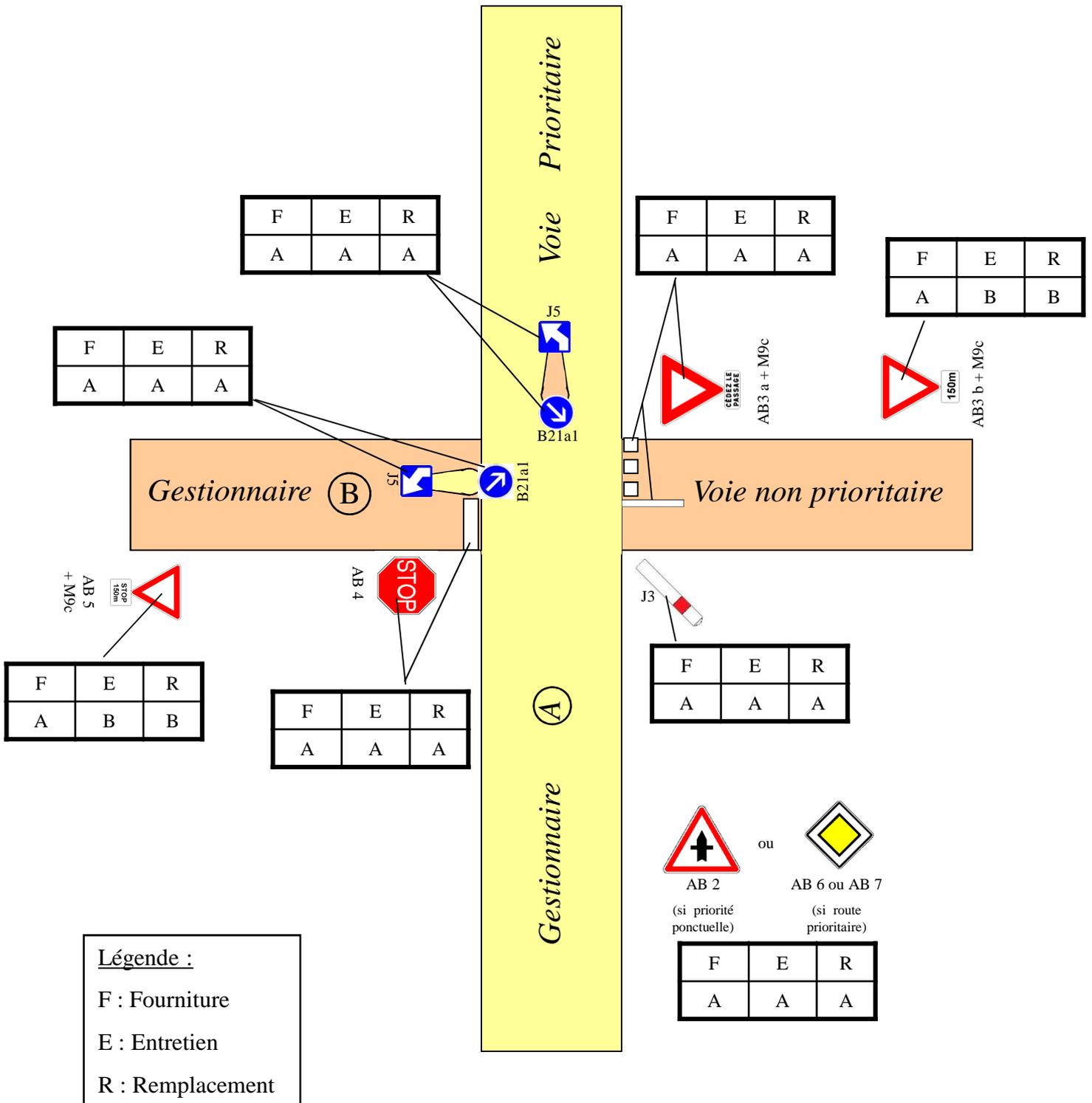
légende :

CG : Conseil Général, Dem : Demandeur, Res : Responsable du risque

	HORS AGGLOMERATION			EN AGGLOMERATION		
	Fourniture	Entretien	Remplacement	Fourniture	Entretien	Remplacement
 						
tous les panneaux type Dv	Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*
<p>Information (type H)</p>  	* si l'itinéraire cyclable est issu du schéma départemental des itinéraires cyclables et des boucles touristiques					
H11	H12	H13		Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*
* pour indication de monuments historiques, de sites classés ou de pôle d'intérêt départemental						
  						
H21	H22	H23		Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*
* pour indication de monuments historiques, de sites classés ou de pôle d'intérêt départemental						
  						
H31	H32	H33		Dem ou CG*	Dem ou CG*	Dem ou CG*
* pour indication de monuments historiques, de sites classés ou de pôle d'intérêt départemental						
PLUS VALUE SUR LA SIGNALISATION						
plus-value esthétique sur signalisation verticale de police et directionnelle (couleur du dos de panneau et de support ou mât, caisson,...)						
	Dem	Dem	Dem	Dem	Dem	Dem
AUTRES EQUIPEMENTS						
exemple : déflecteur de dissuasion pour traversée de gibier, ...						
	Dem	Dem	Dem	Dem	Dem	Dem

REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DE LA SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE ET HORIZONTALE POUR LES INTERSECTIONS **HORS ET EN AGGLOMERATION**

Annexe 1.1.1

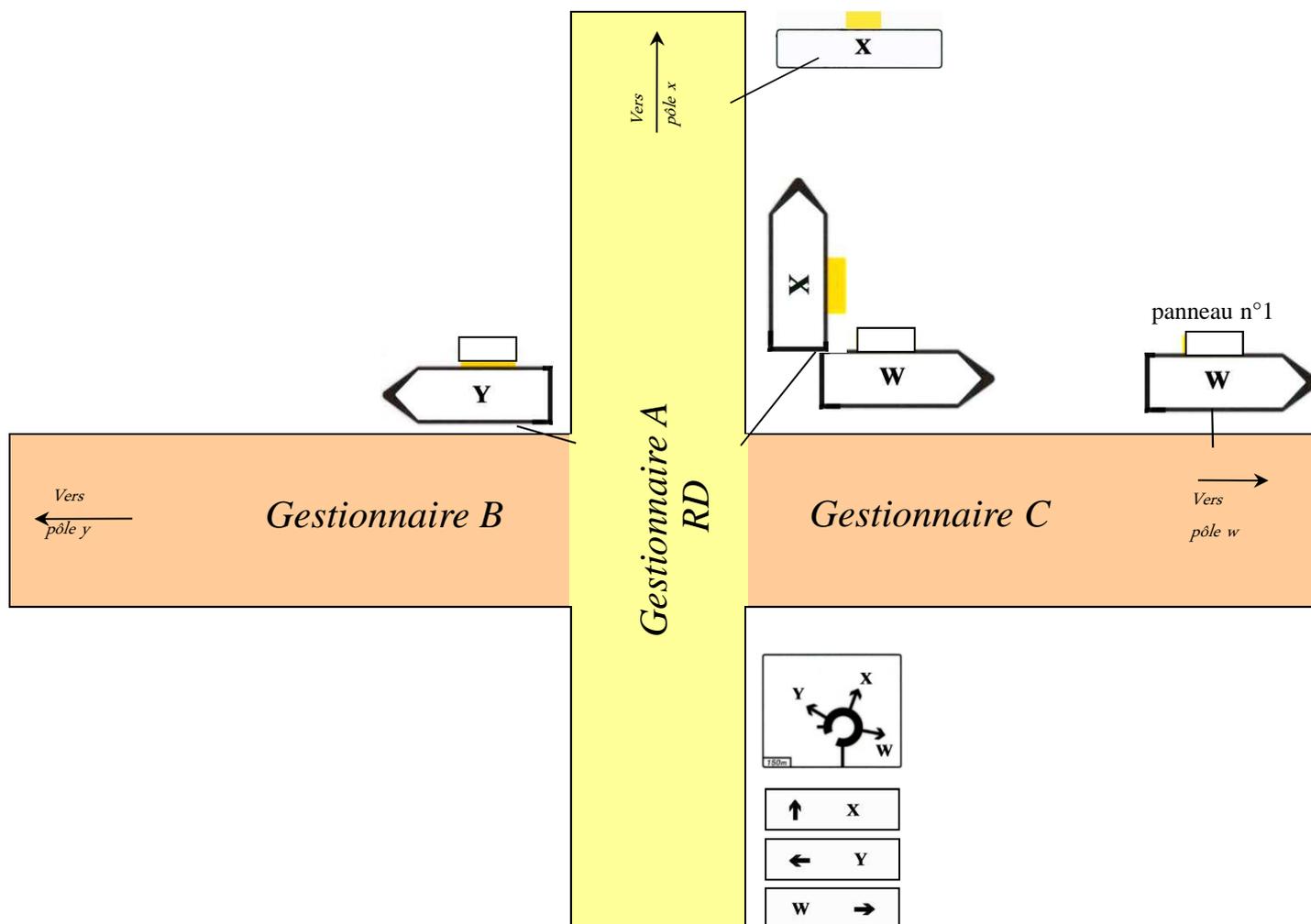


NB : La voie prioritaire peut être une route nationale, départementale ou une voie communale.

NB: Schéma ne respectant pas forcément les règles d'implantation des panneaux.

**REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES
DE LA SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE
HORS ET EN AGGLOMERATION**

Annexe 1.1.2



Nature de la mention	Fourniture	Entretien	Remplacement
	à charge du		
1) mention d'intérêt départemental* 2) mention d'intérêt local* sur ensemble directionnel départemental	Gestionnaire A (CG)	Gestionnaire A (CG)	Gestionnaire A (CG)
3) mention d'intérêt local* sur ensemble directionnel local ou sur ensemble de signalisation d'information locale (S.I.L.)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)	Demandeur (le pôle demandant à être signalé)

* Selon le classement des pôles au schéma directeur départemental de signalisation directionnelle

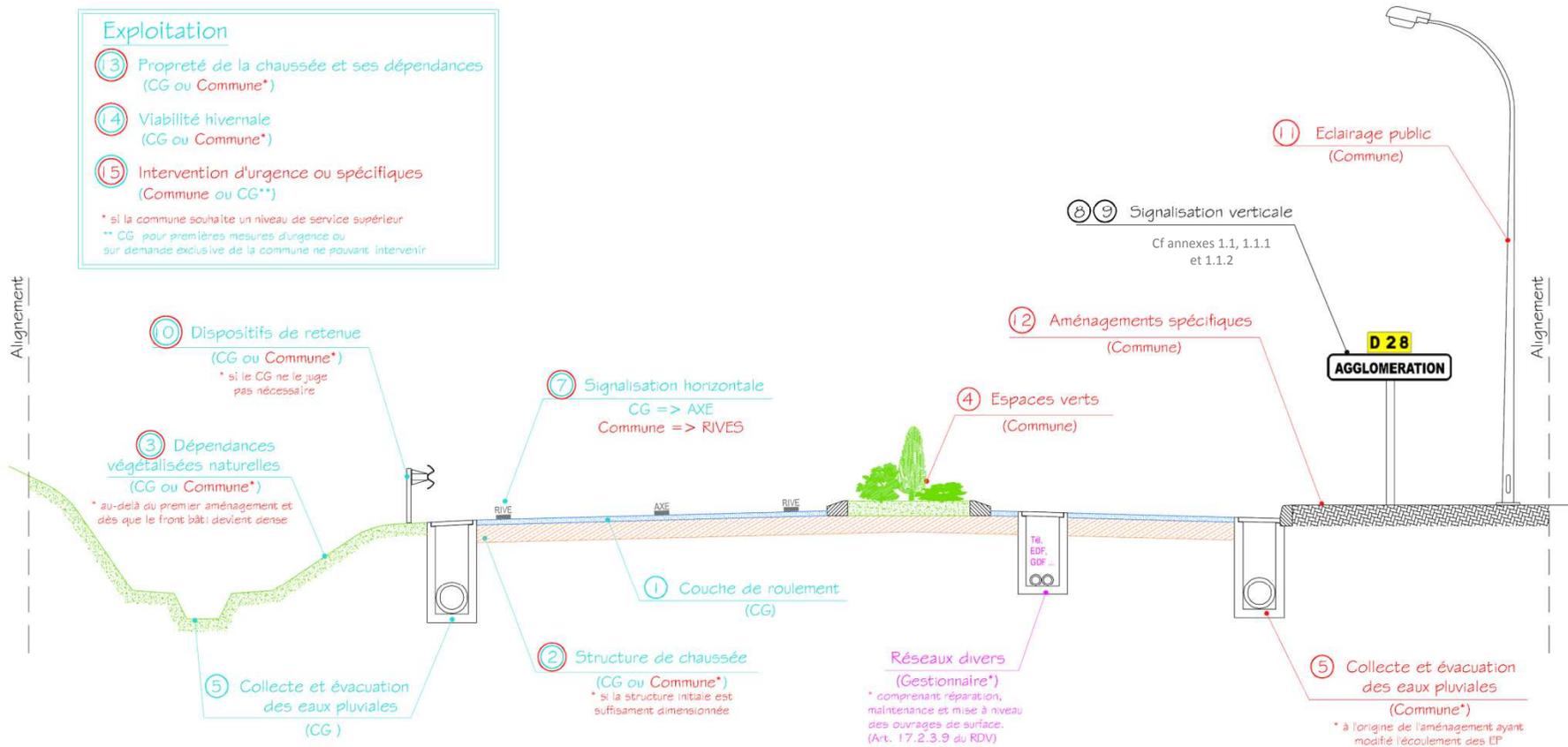
NB : les gestionnaires B et C prennent à leur charge les mentions d'intérêt départemental sur ensembles directionnels situés sur leur réseau routier. (cf panneau n°1)

REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION (annexe 1.2)

Exploitation

- ⑬ Propreté de la chaussée et ses dépendances (CG ou Commune*)
- ⑭ Viabilité hivernale (CG ou Commune*)
- ⑮ Intervention d'urgence ou spécifiques (Commune ou CG**)

* si la commune souhaite un niveau de service supérieur
** CG pour premières mesures d'urgence ou sur demande exclusive de la commune ne pouvant intervenir



LEGENDE

- à charge du CG
- à charge de la commune
- à charge d'un tiers

REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

HORS AGGLOMERATION (annexe 1.3)

